



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 110559

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le financement des formations paramédicales. Sachant que le coût de ces formations est généralement trop élevé pour le budget d'une famille, certains hôpitaux ont pris l'initiative de faire signer des contrats de prérecrutement aux élèves. En contrepartie d'un financement de leur formation, les élèves doivent s'engager pour plusieurs années auprès de l'établissement de santé. C'est notamment le cas pour la formation des kinésithérapeutes. Cette solution semble particulièrement bien adaptée aux besoins de nos hôpitaux qui doivent faire face à une pénurie de personnels de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la situation réelle en ce domaine ainsi que les initiatives qu'il entend prendre pour généraliser ce type de contrat et inciter les établissements de santé à les utiliser.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110559

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12093